

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 1^{er} juillet 2016 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

NOR : MENS1615695A

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 612-7 ;
Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 412-1 et L. 412-2 ;
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 25 mai 2016 susvisé est ainsi modifié :

- 1° Au troisième alinéa de l'article 9, les mots : « membres élus » sont remplacés par le mot : « membres » ;
- 2° Au 1° de l'article 16, après les mots : « des organismes publics de recherche », sont ajoutés les mots : « et des fondations de recherche, titulaires d'une habilitation à diriger des recherches ».

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1^{er} juillet 2016.

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle,*

S. BONNAFOUS